



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AU KENYA

Le Chef de mission

Nairobi, le

Réf. 132.30/ A1 / 627 / 20 24

**COMMUNIQUE OFFICIELLEMENT AUX ETUDIANTS DE LA RDC
A NAIROBI/KENYA**

Pour besoin de conformité aux instructions de KNQA, il est demandé à tous les étudiants congolais de légaliser et de faire traduire leurs documents scolaires qu'au niveau de l'Ambassade de la RDC au Kenya.

Le **KENYA NATIONAL QUALIFICATIONS AUTHORITY (KNQA)** fait savoir qu'elle n'acceptera que les documents traduits et authentifiés par l'Ambassade; et, pas ailleurs.

L'Ambassade vous fournira une lettre d'accompagnement pour la certification de tous les documents traduits. Il convient de relever que ladite lettre ne sera plus payante.

Nairobi, 26 septembre 2024

David TSHIBANGU TSHIBANGU

Chargé d'Affaires a.i.

